

Contre les tours, des recours contre le Plan local d'urbanisme

Dans les quartiers les mieux organisés face aux constructions qui s'emballent, les habitants ont monté des collectifs ou des associations. Pourtant, depuis la loi Elan de novembre, les associations de moins d'un an ne peuvent plus se constituer partie civile face à un projet d'urbanisation. « Le gouvernement lui aussi fait en sorte que la construction se fasse rapidement. C'est un peu un rouleau compresseur, on essaie d'aller vite », note Sébastien Collet, avocat spécialisé.

Dès délais courts

Il suit plusieurs dossiers sensibles d'immeubles rennais, dont celui de la ZAC du Haut-Sancé, la Tour Aiguillon à la Poterie, et l'immeuble boulevard Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny. Les riverains les ont ouverts en tant que particuliers.

« C'est à la fois un débat juridique

et un débat politique, et les délais sont courts, remarque-t-il. Si un permis de construire a été délivré, on a deux mois pour le contester à partir de son affichage. Le tribunal administratif a dix mois pour statuer, c'est extrêmement rapide, mais c'est la seule arme. »

Plutôt que de contester les immeubles un à un, ceux qui s'opposent à ces projets souhaitent des annulations partielles du PLU, puisque c'est le document qui limite les hauteurs des nouveaux immeubles. Ils ont jusqu'au 7 mai, deux mois après la validation du PLU, pour saisir le tribunal administratif s'il ne respecte pas bien tous les textes qui lui sont supérieurs, comme le Code de l'urbanisme.

La densité à l'ordre du prochain conseil municipal

En marge des permanences des commissaires enquêteurs pour l'éla-



Luc Dujardin habite à quelques pas du nouveau siège d'Espacil,

ICF

laboration du nouveau PLU en ce moment, la question de la densité sera redébatue entre les élus de tous bords au conseil municipal du

27 juin. Des habitants ont obtenu 1 000 signatures nécessaires pour inscrire à l'ordre du jour.

27/4/19

Un immeuble au stade Jean-Coquelin ? 27/4/19



De nouveaux logements devraient être construits sur l'actuel stade Jean-Coquelin, non loin du quartier Saint-Hélier.

CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

Vers Saint-Hélier, des habitants craignent que la tour qui remplacera celle du FJT ne soit qu'un préambule à quelque chose d'encore plus gros, sur l'actuel stade Jean-Coquelin, à deux pas. Ils regrettent déjà l'est du terrain sportif qui appartient aujourd'hui à la SNCF : il est question d'en transformer une partie pour construire du logement dessus, selon eux, via un promoteur privé.

Un tout nouveau projet immobilier

Le projet n'est pourtant en réflexion qu'entre la société de chemins de fer et la Ville, justement pour « éviter que les terrains de la SNCF soient vendus à la découpe », indique Sébastien Sémeril, adjoint chargé de l'urbanisme.

« À ce stade, nous sommes au tout début du travail. Il y a un certain nombre de sites qui intéressent le développement de Rennes, explique-t-il. Ce stade fait partie des terrains identifiés, tout comme le long du cimetière de l'est, dans la rue Auguste-Pavie, et les sites entre la

gare et la brasserie Saint-Hélier. Si on ne construit pas, la ville est plus chère et devient une machine à exclure. »

Renforcer l'offre sportive

Il est bien question d'y construire du logement. Un urbaniste vient d'être désigné par la SNCF pour réfléchir au projet, dont nous aurons des nouvelles d'ici quelques mois selon l'adjoint, qui tient à rassurer : « Nous souhaitons maintenir et renforcer l'offre sportive sur Jean-Coquelin. C'est la SNCF qui décide, mais on veut aussi conserver le caractère naturel du site et développer la promenade Georges-Brassens », indique-t-il. Le stade est en effet assez fréquenté, à la fois par les clubs sportifs, les chemionots, les particuliers et les groupes scolaires des alentours.

« Nous irons à la rencontre des Rennais et des riverains, promet-il. La méthode rennaise, c'est de concerter pour que les habitants soient informés et sollicités afin que le projet urbain soit travaillé avec eux. »

P. B.